

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 5 décembre 2013

Présidence : Jean Hubert, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 7/2013 relatif à une demande de crédit de Fr 489'250.- pour l'achat d'une parcelle de terrain
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'autoriser la Municipalité à acquérir la parcelle no 158 de La Sarraz, d'une superficie de 1'935 m2, propriété de la Société Great Swiss Stores AG, Zurich, selon le plan de situation ci-joint,
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 489'500.-,
- de financer ce montant de la manière suivante :
 - Fr. 459'200.- (prix calculé selon le cours du 11.11.2013) par la vente de 400 actions de la Romande Energie
 - le solde de Fr. 30'050.- par la trésorerie courante, sous réserve de fluctuation du cours des actions,
- d'amortir la différence entre le prix d'achat et l'estimation fiscale de Fr. 175'000.-, soit Fr. 314'250.-, par un prélèvement au « Fonds pour investissements futurs », compte 2820.05

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2013

Le Président :
Jean Hubert

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire